Nom de l'UE: BAC GRH	Questions spéciales de Droit			
Titre du/des cours	Règlement du Travail et Relations Collectives			
Chargé de cours	M. Dominique CLAES			
Niveau	3	Unité déterminante	Non	
Nombre de périodes	28	Pré requis pour		
Langue de cours	français	Crédits ECTS		

Objectifs du cours

- Initier les étudiants sur les différents acteurs en matière de droit collectif du travail tant au niveau national (CNT), sectoriel (C.P.) qu'au niveau de l'entreprise (Conseil d'entreprise et délégation syndicale)
- Comprendre, analyser et voir l'impact sur la gestion quotidienne d'une entreprise des missions et actes de ces différents acteurs principalement en matière d'avis, de concertation, de conventions collectives et règlement du travail

Contenu du cours

- Les acteurs du droit collectif de travail
- Le conseil national du travail et commissions paritaires
- Les conventions collectives du travail, les commissions paritaires
- Le conseil d'entreprise et la délégation syndicale
- Le règlement du travail
- La hiérarchie des n ormes

Méthodologie

- Matière théorique présentée sous forme synthétique;
- Concrétisation des principes par des applications ;

Supports

- Notes de cours théoriques
- Annexes comprenant des documents officiels de travail indispensables à la mise en application des principes et procédures développés;

Acquis d'apprentissage

- Situer et comprendre les différents thèmes abordés
- être capable de les expliquer en ses propres mots si on est amené à relayer l'information à des tiers
- pouvoir identifier les différents acteurs de droit collectif et leur rôle dans la gestion d'une entreprise
- A partir d'un cas concret, pouvoir cerner l'impact direct d'une norme de droit collectif sur les conditions de travail et les relations entre employeur et travailleurs d'une entreprise

Evaluation

Un examen écrit :

- Les étudiants peuvent disposer des textes suivants soulignés, fluorés mais non annotés
 - Loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail
 - Loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions partiaires
- Les étudiants peuvent également consulter sans prise de notes pendant 20 minutes l'ensemble de leurs notes et documents avant de répondre aux questions

Pondération

Travaux	Evaluation de 1ère session	Evaluation de 2ème session
	100%	100%